

Extraits de dix lettres reçues entre le 10 décembre 2007 et le 21 janvier 2008

J'ai eu la chance de bénéficier des services sages-femmes dès mon premier accouchement et je suis très reconnaissante de leur travail à la fois professionnel et plein d'humanité. Une complication (dystocie) a nécessité une manœuvre ainsi que la réanimation de mon bébé, le tout dans le calme et la douceur. Et je suis très heureuse de mon accouchement qui m'a permis de rester sereine et confiante. Finalement, je vous demande d'user d'ouverture et de nuance pour traiter le cas de Diane B. et d'accepter de réfléchir à cette zone grise entre la responsabilité professionnelle et le choix éclairé et respectable de chaque femme. Je vous remercie de votre attention et j'espère un suivi dans le dialogue et à l'écoute des femmes à cette poursuite plutôt inutile en soi.

*Éveline
St-Étienne-de-Lauzon*

J'ai moi-même eu recours au service d'une sage-femme non membre de l'ordre. Sans elle, j'aurais été dans l'obligation (à moins d'accoucher seule avec mon mari à la maison) d'accoucher à l'hôpital (dernière place au monde où je voudrais faire naître mon enfant). Dans notre région, il n'y a pas de maison de naissance et aucune sage-femme. Je n'ai donc le choix de faire appel au service de cette femme qui a su me supporter, me conseiller et m'encourager. Cet accouchement aurait sûrement terminé en césarienne s'il avait eu lieu à l'hôpital. Une chance que nous avons ces femmes qui risquent leur carrière et leur nom en acceptant de nous accompagner car sans elle nous serions contraints dans nos choix. Merci de votre attention,

*Guylaine
Jonquière*

J'ai appris, avec stupéfaction, que l'Ordre des sages-femmes du Québec intente une poursuite contre Diane B. pour pratique illégale de la profession de sage-femme. Je ne peux pas imaginer que vous êtes en train de poursuivre une des plus expérimentées de nos sages-femmes au Québec, quelqu'une très appréciée par les femmes qui se considèrent chanceuses d'avoir eu la chance d'accoucher accompagnée par Diane. Lisez SVP ma lettre.

*Barbara
Montréal*

J'ai personnellement bénéficié des services professionnels de Madame B. pour deux de mes grossesses et ces expériences ont été pour moi un bonheur et m'ont permis de développer une grande autonomie en tant que femme et mère. C'est aussi grâce à elle, notamment, son professionnalisme, sa grande humanité et son amour passionné du " métier ", des femmes, des hommes et des bébés, que j'ai choisi à mon tour de devenir sage-femme...

*Sylvie
Saint-Jean-sur-Richelieu*

En janvier 2003 j'ai accouché à la maison accompagnée de mon conjoint, de mes deux grandes filles et de Diane B. Cette expérience a été des plus enrichissantes et n'aurait pu être possible sans la présence rassurante d'une sage-femme en qui j'avais pleinement confiance. Je ne comprends pas que cet acte naturel puisse être criminalisé. Diane B. a toujours agi avec grand professionnalisme en nous donnant toute l'information nécessaire pour assumer un tel choix.

*Brigitte
Candiac*

LETTRE-TYPE PROPOSÉE PAR LE GM

Dominique Porret, présidente, Ordre des sages-femmes du Québec
204, Notre Dame Ouest, bureau 400, Montréal (Québec) H2Y 1T3
ordresagesfemmes@osfq.org

Date

Madame Porret, membres du Bureau de l'Ordre,

Nous avons appris que l'Ordre des sages-femmes du Québec intente une poursuite contre Diane B. pour pratique illégale de la profession de sage-femme. Nous comprenons que l'Ordre exerce ainsi son mandat de protection du public et qu'il est légalement tenu de traiter le signalement de personnes qui exercent une activité professionnelle réservée aux membres de l'OSFQ. Cependant, nous considérons que l'Ordre doit tenir compte du droit fondamental des femmes d'accoucher avec qui et où elles le veulent, d'autant plus que dans le contexte actuel, les services des sages-femmes ne sont pas accessibles pour plusieurs familles.

Nous ne pouvons que déplorer qu'une femme qui accompagne des femmes pour leur accouchement fasse l'objet d'une poursuite. La non-accessibilité aux services des sages-femmes a des conséquences inadmissibles sur le droit des femmes d'accoucher dans les conditions où elles se sentent le plus à l'aise. Nous n'acceptons pas l'obligation de se soumettre à un accouchement en centre hospitalier sous les soins d'un médecin, pour une femme qui ressent le besoin d'accoucher dans sa maison avec une personne à qui elle a choisi d'accorder sa confiance. Il nous apparaît inacceptable que l'exercice de ce droit expose la dite personne à des poursuites et à des sanctions.

Nous voulons que soit reconnu qu'il est tout simplement impossible pour plusieurs femmes d'attendre que le système soit capable de rendre les services des sages-femmes accessibles partout au Québec pour accoucher avec l'accompagnement qui leur convient. Nous saluons le courage des femmes qui les accompagnent malgré les risques de poursuites et nous les appuyons. L'accompagnement qu'offrent ces femmes n'a pas lieu d'être illégal, c'est plutôt un geste éthique, noble et courageux qui doit être reconnu comme celui de ceux qui ont risqué la prison pour faire respecter des droits fondamentaux (démocratie, liberté d'expression, avortement...).

En tant que femmes qui vivent un processus physiologique, en tant qu'individus qui ne sont pas malades, en tant que personne détenant les compétences pour accoucher, nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires pour que nous puissions accoucher avec qui nous le voulons sans exposer ces personnes à des poursuites. Les femmes ont revendiqué la légalisation de la pratique des sages-femmes pour que ce type d'accompagnement soit accessible à toutes, pas pour que les femmes qui les accompagnent soient poursuivies.

Merci de votre attention,
Votre signature et votre adresse

cc Le Regroupement Les Sages-femmes du Québec
Groupe MAMAN, Mouvement pour l'autonomie dans la maternité
et pour l'accouchement naturel

Ma conjointe et moi avons bénéficié des services de Madame B. pour 2 naissances de nos enfants et je peux témoigner qu'elle est professionnelle et qu'elle redonne aux femmes qu'elle accompagne une pleine confiance en elles pour vivre un accouchement des plus respectueux. En tant que père Madame B. m'a donné la chance d'être proactif et de me sentir utile tout au long de la grossesse et lors des 2 accouchements à la maison. Je suis bien désolé de voir que le système de santé et que l'ordre des sages femmes voit en elle une menace plutôt qu'une alliée.

*Stéphane
Saint-Jean-sur-Richelieu*

Nous avons nous-même eu la chance de vivre l'expérience d'une naissance assistée par des sages-femmes reconnues dans la communauté, puisqu'actuellement, les femmes de notre région (Montérégie) n'ont pas accès aux services d'une maison de naissance. Ce fut une expérience inoubliable. Nous avons reçu des soins de qualité, un suivi attentionné, une présence confortante lors de l'accouchement, bref un service exceptionnel. Sans la présence de ces sages-femmes reconnues dans la communauté, le seul autre choix s'offrant à nous aurait été l'hôpital. Pour y avoir vécu une naissance antérieurement, nous savions que nous étions beaucoup plus à l'aise d'accueillir notre enfant dans un milieu extrahospitalier. Merci de votre attention,

*Geneviève et Louis-Philippe
St-Jean-sur-Richelieu*

Je m'appelle Marie. J'ai 28 ans. Je suis née au Québec dans l'illégalité, chez moi, entourée de mes sœurs et frère. En 1979, grâce au courage, au dévouement et à la compétence de deux sages-femmes praticiennes, Céline et Danielle, j'ai pu naître dans l'intimité de mon foyer. Elles avaient une vision de la naissance inspirée de Ina May dans *Spiritual Midwifery*. Je leur en suis très reconnaissante pour toujours. À mon tour de devenir maman, j'habite en France et moi aussi, j'ai voulu offrir à mes enfants le même privilège. J'ai trouvé une sage-femme libérale courageuse et dévouée pour la naissance de mes deux enfants à domicile (elles sont 60 pour 60 millions de français). Je viens d'apprendre que l'une des vôtres, Diane B., fait l'objet d'une poursuite judiciaire de la part de l'Ordre des sages-femmes. Je suis atterrée et attristée. Tant de siècles d'histoire ne nous ont-ils rien appris ? Peu importe l'endroit sur la terre, peu importe le lieu de naissance, les femmes qui enfantent avec une

sage-femme ont vécu une expérience intense de complicité et de confiance durant la grossesse, l'enfantement et le postnatal. S.V.P. Arrêtez la machine légale car c'est grâce à ces femmes qu'il y a une humanisation de la naissance, arrêtez en souvenir de celles qui ont ouvert le chemin des sages-femmes au Québec. Il faut protéger toutes ces femmes qui se donnent corps et âme dans le métier. C'est un cri du cœur. Arrêtez S.V.P.

*Marie
Baslieux-sous-Châtillon, France*

Ce cas me rejoint parce que ma mère a elle-même eu recours aux services d'une sage-femme, Mme Gertrude Lavoie, il y a 21, 19, 17 et 15 ans de ça, pour accoucher de ses 4 enfants à la maison. Ma mère m'a transmis cette passion pour vivre une grossesse épanouie, entourée de gens qui nous supportent, et ce, non seulement au niveau de notre entourage immédiat, mais aussi avec ceux qui s'occupent du suivi médical. Elle a eu la chance d'obtenir les services de Mme Lavoie, et j'ai demandé d'être suivie à mon tour par une sage-femme pour ma première grossesse. Je n'ai eu une place qu'à 33 semaines, mais néanmoins j'en ai eu une, et j'en suis très, très heureuse. C'est même Mme Lavoie qui m'a assistée, à mon tour, dans mon accouchement.

Depuis peu, j'ai appris que j'étais enceinte de mon deuxième enfant, et je me vois encore contrainte d'être mise sur une liste d'attente. Mme Porret, vous savez particulièrement à quel point les sages-femmes sont des aidantes merveilleuses pour les futures mamans, et à quel point en faisant ce choix, celles-ci tiennent à obtenir ce privilège. En fait, celui-ci est bel et bien un droit qui ne peut malheureusement pas toujours être exercé étant donné les contraintes imposées par notre système actuel.

(...) Je reviens ici au cas de Mme Lavoie, qui s'est battue pour la reconnaissance des droits des sages-femmes depuis plusieurs dizaines d'années. Au moment où ma mère a usé de ses services, elle est allée contre le système conventionnel qui la poussait à accoucher en milieu hospitalier, et ce malgré le fait que les compétences des sages-femmes n'étaient pas encore soulignées. Elle l'a fait parce qu'elle voulait accoucher naturellement, avec une personne avec laquelle elle était à l'aise, dans sa maison avec son conjoint, parce que c'est comme ça qu'elle se sentait bien. Mme Lavoie a appuyé ma mère dans sa démarche, malgré les risques de poursuites particulièrement

présents à cette époque dans le cas où il y aurait eu des complications au cours des accouchements (il n'y en a eu aucune, soit dit en passant). Depuis ce temps, les choses ont bien changé, il y a maintenant un Ordre professionnel des sages-femmes qui reconnaît la profession, mais une bonne partie du personnel hospitalier ne leur rend pas justice.

Je reviens à ma première grossesse, pour laquelle je n'ai eu une place à la Maison de naissances Mimosa qu'à 33 semaines. Pour palier à l'éventualité que je n'obtiendrais pas de place, j'ai dû chercher un obstétricien. Celui que mon médecin de famille m'a référé, le Dr Christian Rault du CHUL, a dit qu'il allait m'accoucher seulement si je me désistais de la liste d'attente à la Maison Mimosa, ce que j'ai refusé évidemment, me sentant flouée dans l'exercice de mon droit de choisir comment je veux que se déroule mon accouchement. Or, le seul milieu qui respectait vraiment ce que je voulais comme accouchement, soit un qui soit naturel, intime, avec une personne de confiance, et non invasif, était celui avec une sage-femme.

*Catherine
Cap Rouge*

Je suis inquiète d'apprendre qu'une poursuite a été entamée contre Diane B.. C'est une pression inquiétante sur les seules personnes qui accompagnent des couples qui comme nous n'ont pas le "choix du lieu de naissance" tel que prescrit par la Loi, soit parce qu'ils sont sur une liste d'attente pour les services de sages-femmes, ou encore parce qu'ils habitent une région non desservie par les maisons de naissance. Le travail admirable de nombreux acteurs ont permis des progrès considérables qui donnent accès aux femmes et couples d'aujourd'hui à des services tel les maisons de naissances et une législation de support. Seulement, il reste du chemin à faire pour un accès équitable. J'aimerais faire appel à la solidarité des organismes qui procurent ce service légitime aux femmes et aux couples qui désirent y avoir accès et poursuivre l'œuvre des sages-femmes en étant solidaires. Dans cet esprit de solidarité, je supporte les demandes de consultation entre les différents groupes de femmes impliquées dans ce débat et les sages-femmes reconnues par l'Ordre pour mettre en place une pratique à domicile correspondant aux réalités actuelles.

*Évelyne
Saint-Jean-sur-Richelieu*